



**APPEL À CANDIDATURE  
FOODTRUCK  
FESTIVAL DES JEUX –  
WEEK-END à La Carrière**  
**Salle de la Carrière, samedi 14 et dimanche 15 février 2026**

**Direction des affaires culturelles**

Service La Bibliothèque

Contact : Nicolas Chauviré ☎ : 02 28 25 25 26

**Direction Prévention et Réglementation**

Service tranquillité publique et réglementation

Pôle Occupation du domaine public et TLPE

Contact : Wilfrid BOUDAUD ☎ : 02 28 25 23 71

Cette procédure d'appel à candidature est réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, dans le cadre d'une procédure de sélection préalable pour une autorisation d'occupation du domaine public pour deux foodtruck.

**Objet de la consultation**

La Ville de Saint-Herblain recherche deux foodtrucks pour l'évènement du Festival des jeux de Saint-Herblain « Le Week-end à La Carrière » qui se déroulera le samedi 14 février 2026 de 14h à 1h du matin et le dimanche 15 février 2026 de 10h à 19h

Les critères de sélection permettront de garantir un égal traitement des candidatures.

Un tirage au sort sera effectué pour la sélection des dossiers retenus au regard des critères.

**Le type de foodtrucks recherché :**

- Un foodtruck pour restauration sucrée (gouter) et vente de boissons non alcoolisées le samedi de 15h à 19h et le dimanche de 11h à 17h
- Un foodtruck pour restauration salée et sucrée et vente de boissons (non alcoolisée et alcoolisées de catégorie 3) de 15h à 22h le samedi et de 11h à 17h le dimanche
- Un foodtruck pour restauration salée et vente de boissons (non alcoolisée et alcoolisées de catégorie 3) le samedi de 18h à 22h et le dimanche de 11h à 15h

Nombre estimé de personnes pendant la manifestation : entre 1500 et 2500 visiteurs par jour.

**Conditions d'occupation**

Selon les besoins, un accès à l'électricité est possible.

Le candidat pourra aussi assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité en veillant à la sobriété énergétique de son installation.

Des toilettes sont accessibles dans la salle de La Carrière.

**Caractéristiques de l'autorisation**

S'agissant de l'occupation du domaine public, l'autorisation fera l'objet d'un arrêté et sera délivrée à titre précaire, personnelle et révocable.

Le candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par ce dernier et par le règlement des commerces non sédentaires et restauration rapide de la commune (arrêté DPTP-2016-0191).

## **Redevance**

L'occupation de l'emplacement est soumise à un droit de place conformément aux tarifs municipaux en vigueur. Le tarif pour l'année 2026 sera communiqué ultérieurement.

## **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera le plus étayé possible afin de permettre une évaluation précise de l'activité proposée et des produits mis à la vente et devra être constitué des pièces suivantes :

- La fiche de candidature dûment complétée, téléchargeable sur le site internet de la Ville avec les éléments de présentation de l'activité (société, produits, équipements, etc.) ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une copie de la carte de commerçant ambulant délivrée par le Centre de Formalités des Entreprises, ou une attestation d'affiliation à la MSA ;
- Un Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis de moins de 3 mois) ou un extrait d'immatriculation auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité sur les marchés ;
- Tout document relatif à des références professionnelles, de nature à garantir la capacité à pratiquer l'activité
- Tout document officiel justifiant de cette activité (exemples : récépissé de la déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale (cerfa 13984\*06), attestation type HACCP, autres)
- la copie de la carte grise du véhicule;
- la copie de l'assurance du véhicule.

## **Dépôt des candidatures :**

La limite de réception des candidatures est fixée au **12 janvier 2026**.

Les candidatures peuvent être :

- déposées à l'accueil de la mairie 2 rue de l'hôtel de ville
- envoyées par mail à l'adresse suivante : [la-bibliotheque@saint-herblain.fr](mailto:la-bibliotheque@saint-herblain.fr)
- envoyées par voie postale à : La Bibliothèque, rue François Rabelais, BP 40133, 44817 Saint-Herblain cedex

Seuls les dossiers complets seront examinés.

## **Sélection des candidatures**

Les candidatures seront instruites par La Bibliothèque et le Service tranquillité publique et réglementation

La sélection des commerçants s'effectuera sur la base des critères prioritaires suivants :

- Accessibilité financière
- Une autonomie en gestion des déchets et une attention à limiter la production de déchets

- Un besoin en eau limité (pas d'évacuation d'eaux usées)
- La gamme des produits alimentaires proposés avec une attention particulière sur les produits locaux et/ou bio (qualité, variété et provenance des produits (origine/labels, etc.))
- La qualité du stand (matériel utilisé, esthétique, sécurité)
- L'expérience professionnelle.

La ville pourra le cas échéant prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions et toute pièce complémentaires.

L'attribution se fera en fonction des critères listés ci-dessus.

En cas de désistement d'un candidat, la Ville sélectionnera le candidat suivant selon le classement établi lors de la sélection.

Dès que les candidatures auront été examinées, les candidats seront informés par e-mail et courrier, soit de l'acceptation, soit du refus de leur candidature avant le 20 janvier 2026.

**Le dossier de candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble des termes du présent appel à candidature.**